

Produits et charges de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique

Letzte Aktualisierung : 25 März 2024

Cette fiche aborde la rentabilité de l'exploitation professionnelle wallonne spécialisée en bovins viandeux en production biologique. Elle détaille la structure des produits et des charges, sur base des données provenant du réseau comptable de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA].

En 2022, les produits de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique poursuivent leur augmentation mais ils restent bien inférieurs au total des charges réelles et calculées de ce type d'exploitation. De ce fait, le ratio entre les produits et les charges reste inférieur à 1 et toujours en net retrait comparativement aux exploitations spécialisées en bovins laitiers en production biologique.

Les données dans cette fiche sont exprimées en €/UGB bovin ainsi qu'en €/ha pour les comparaisons avec les exploitations spécialisées en bovins laitiers en production biologique. Vous trouverez l'ensemble des données exprimées en €/UGB, en €/ha et en €/vache en cliquant sur « Données sources ».

Les produits de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique ont augmenté en 2022

Les produits d'une exploitation contiennent la valorisation des productions et des services agricoles, les recettes des autres activités lucratives, les régularisations et également les aides. La valorisation des productions englobe les ventes mais également la valorisation des stocks (cultures ou animaux) et de l'intra-consommation.

Pour l'année 2022, la somme des produits, aides comprises, de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique atteint une valeur de 1 975 €/UGB bovin. Parmi ceux-ci, 808 € proviennent des herbivores et des cultures fourragères (40 % de l'ensemble des produits) dont 775 €

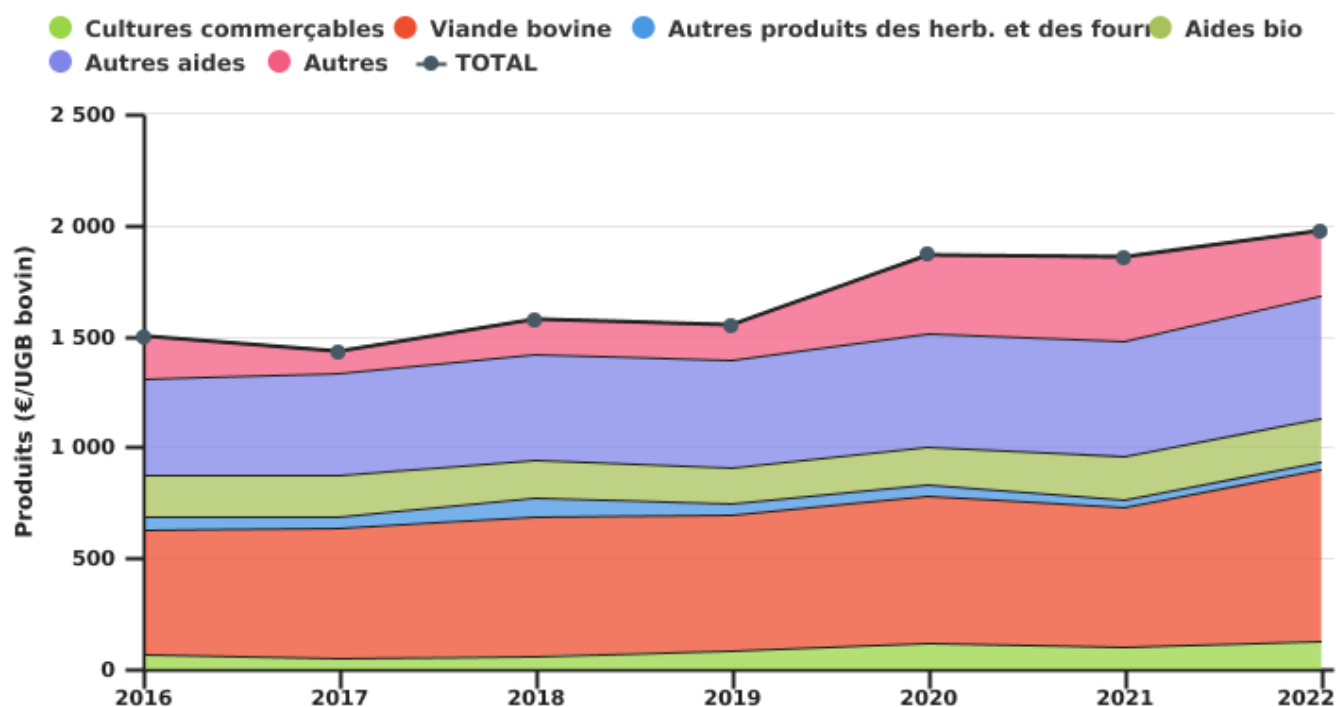
spécifiquement de la valorisation de la viande bovine (39 % de l'ensemble des produits) et 741 € des aides dont 195 € d'aide bio. Le solde provient essentiellement des autres aides et des quelques rares cultures commerciables présentes dans ce type d'exploitations.

De 2016 à 2019, le total des produits de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique a oscillé de plus ou moins 100 € autour d'une moyenne de l'ordre de 1 500 €/UGB bovin. C'est à partir de 2020 que ces produits vont dépasser 1 800 €/UGB bovin et même 1 900 € en 2022. Notons que depuis 2016, le montant des aides dépasse le montant de valorisation de la viande. Cette augmentation de la valeur des aides est principalement due au deuxième pilier, principalement les mesures agri-environnementales.

Ramené par ha de superficie agricole utilisée [SAU], le montant des aides, valorisé à 686 €/ha est presque deux fois supérieur aux aides des exploitations spécialisées en bovins laitiers en production biologique. Cependant, l'ensemble des produits par ha de SAU (1 823 € dont 717 € provenant de la valorisation de la viande) sont nettement inférieurs à ceux observés pour les exploitations spécialisées en bovins laitiers en production biologique (4 000 €/ha).

A titre d'information, la charge par ha de SAU dans le réseau de comptabilité est de 0,55 vache et de 0,93 UGB bovin. Ces valeurs montent à 0,59 vache et 1 UGB bovin si on les exprime par ha de superficie fourragère.

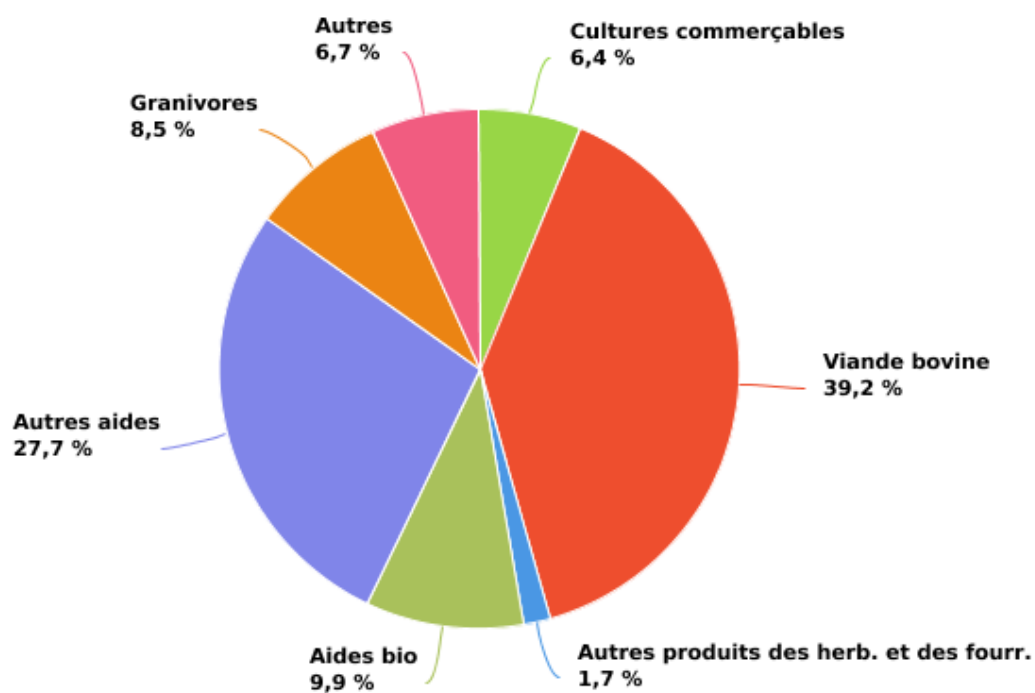
Evolution des produits de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique par UGB bovin



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & OPW_SPW_ARNE

© ODW - 2024

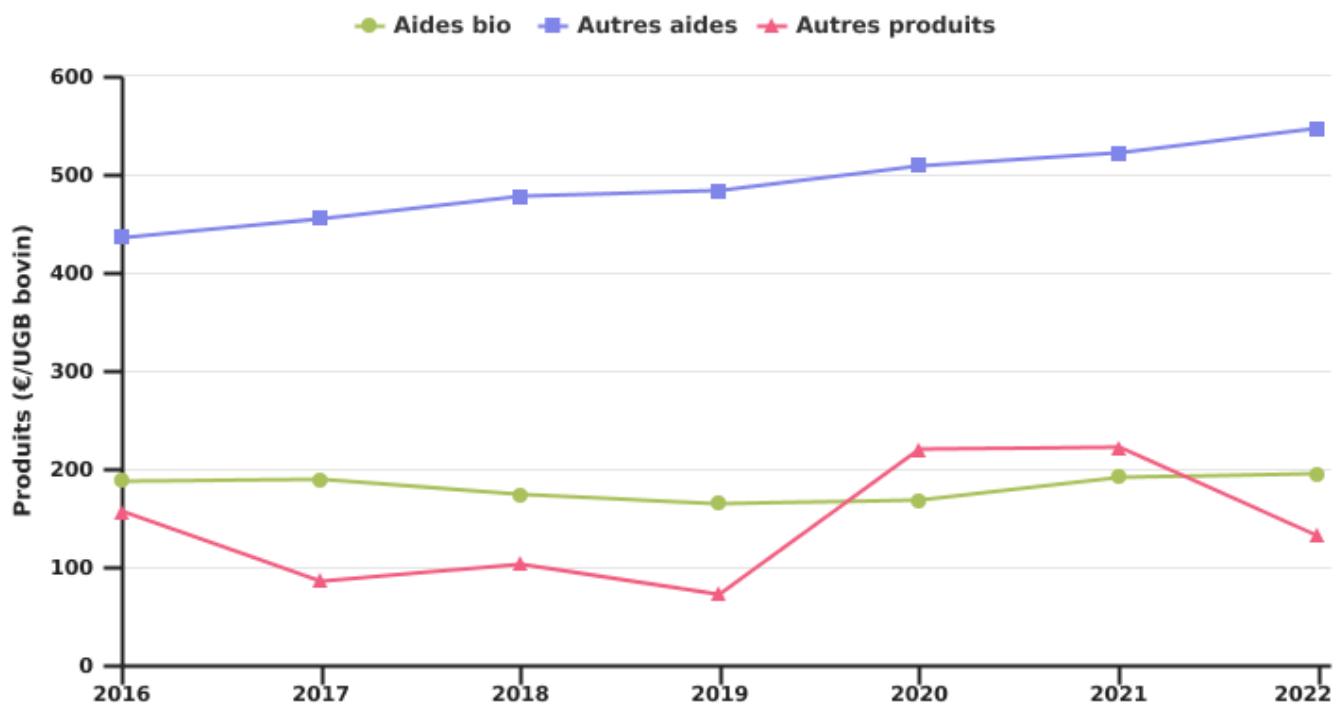
Structure des produits de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique en 2022



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & OPW_SPW_ARNE

© ODW - 2024

Evolution des aides et des autres produits de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique par UGB bovin



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & OPW_SPW_ARNE

© ODW - 2024

Les charges opérationnelles affectées de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique sont moins importantes que les charges de structures ou de main d'œuvre non salariée

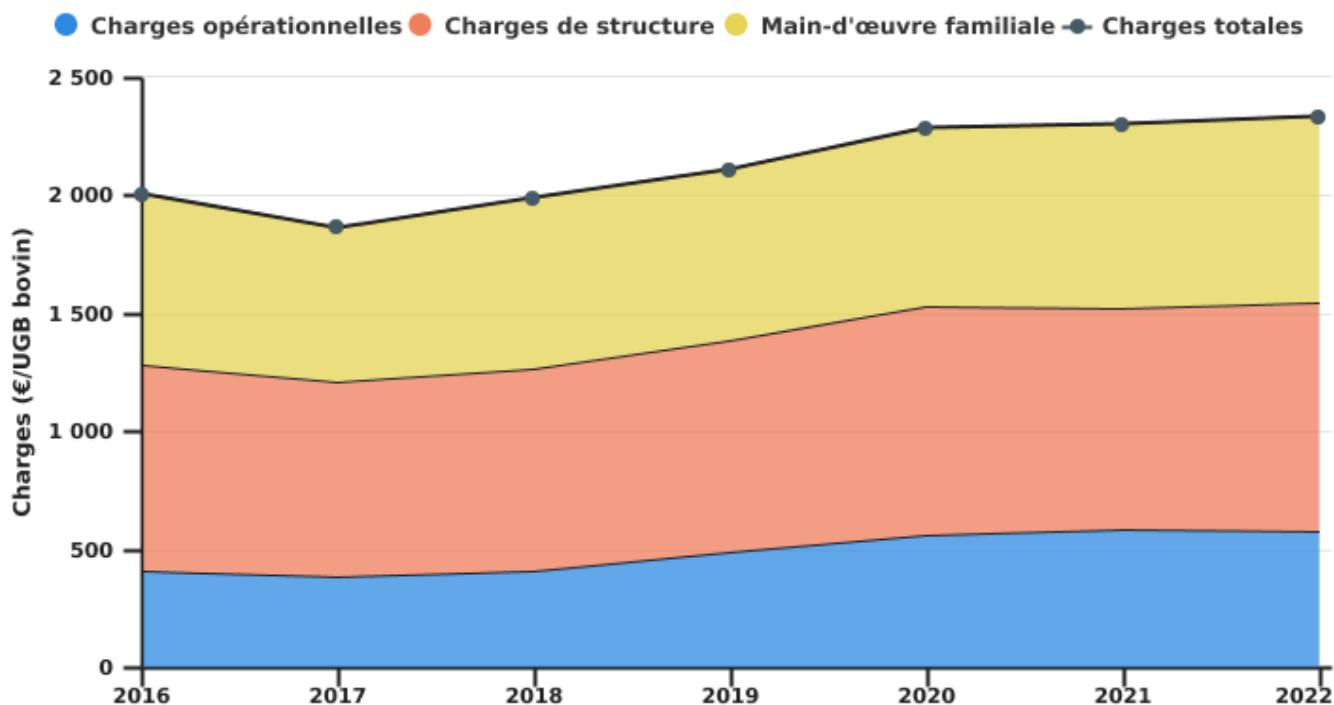
Au sein des charges d'une exploitation, on peut distinguer les charges opérationnelles affectées directement liées à une activité (aliments, frais de cheptel, semences, engrais, produits phytosanitaires, travaux par tiers) et les charges de structure intégrant les dépenses réelles (fermages, assurances, frais d'entretien, frais généraux, main-d'œuvre salariée, ...) et calculées (amortissements comptables, intérêts sur l'actif). On distingue des deux précédentes la rémunération (calculée) de la main-d'œuvre non salariée (familiale).

En 2022, le total des charges de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique s'élève à 2 332 €/UGB bovin. Ces charges se répartissent en trois parts non équivalentes entre les charges de structure pour 41 %, les charges opérationnelles affectées pour 25 % et enfin la rémunération du travail familial (non salarié) pour 34 %. Comparativement à l'ensemble des exploitations spécialisées en bovins viandeux, le poids des charges opérationnelles est plus faible vu les frais vétérinaires et de culture moins importants.

Malgré une charge de travail relativement stable d'années en années, les charges de main-d'œuvre familiale évoluent depuis 2016 à la hausse, suite à une inflation des salaires. Cependant, ce sont les charges opérationnelles affectées qui évoluent le plus avec une forte augmentation de la charge en alimentation dès 2019.

Par hectare de SAU, le total des charges de ce type d'exploitation est de 3 000 €, soit environ 80% des charges des exploitations spécialisées en bovins laitiers en production biologique. La différence est la plus marquée pour les charges opérationnelles, vu le plus faible poids des aliments en bovins viandeux en production biologique.

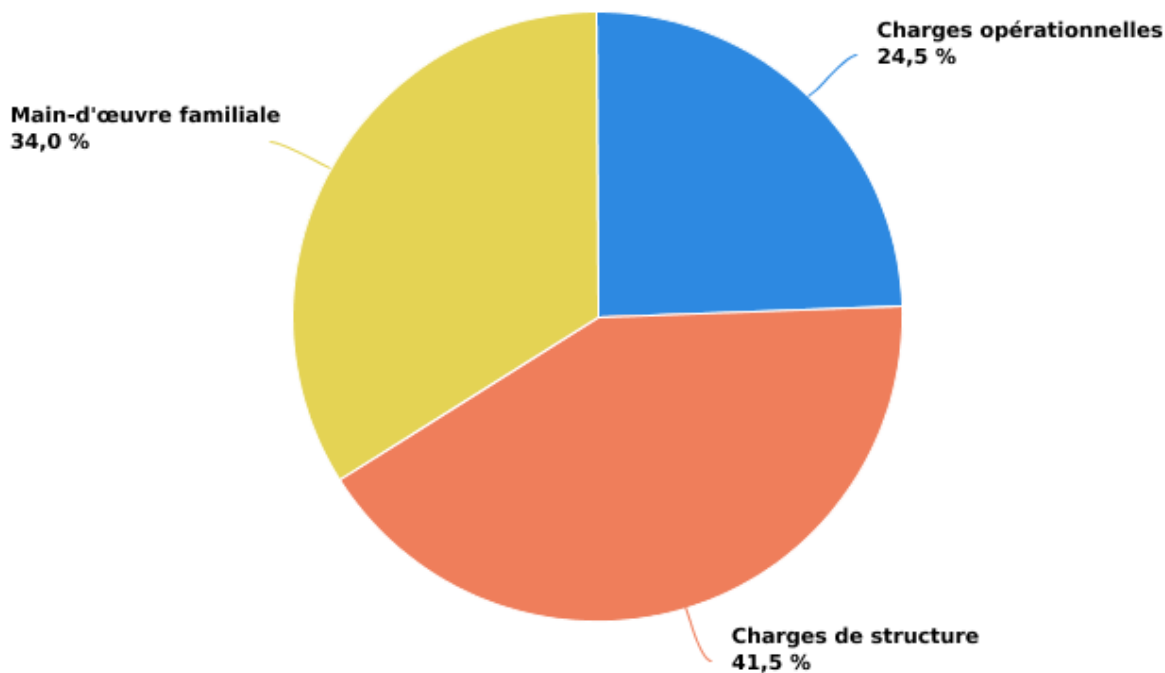
Evolution des charges de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique par UGB bovin



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & OPW_SPW_ARNE

© ODW - 2024

Structure des charges de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique en 2022



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & OPW_SPW_ARNE

© ODW - 2024

- Les frais d'aliments complémentaires représentent plus de la moitié des charges opérationnelles affectées

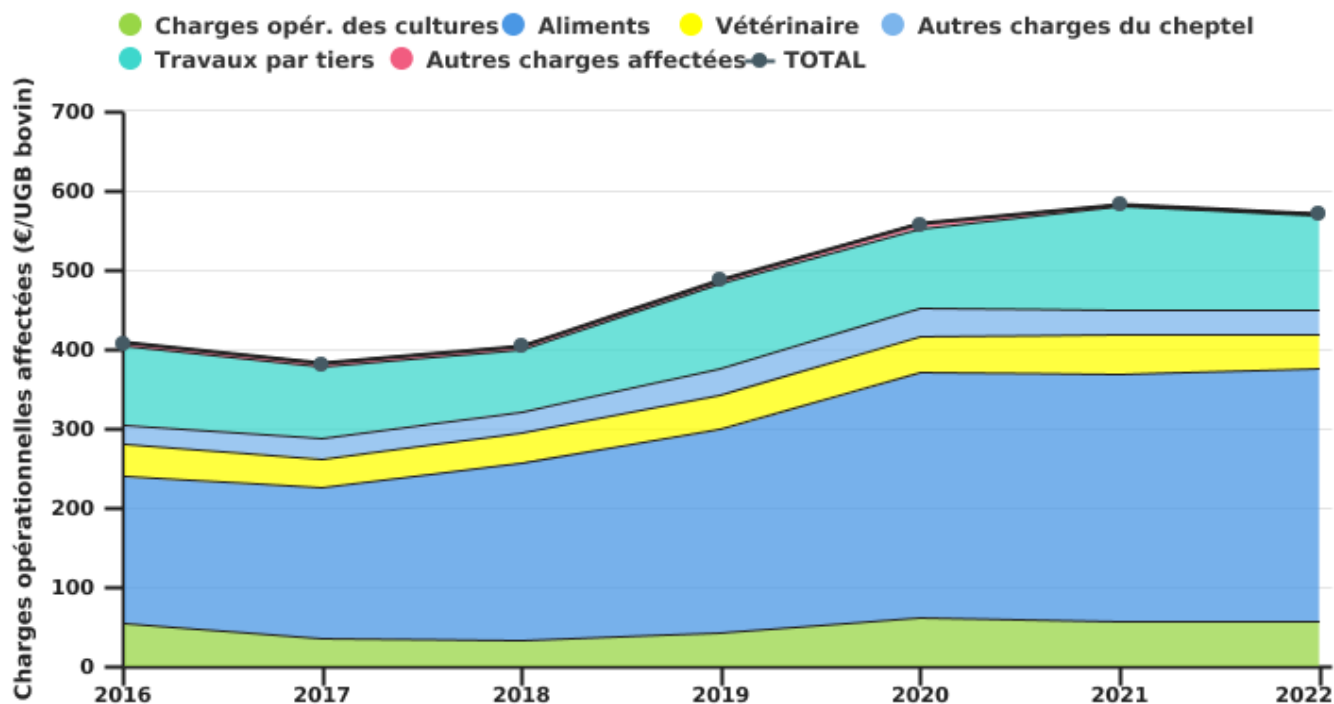
En 2022, les charges opérationnelles affectées de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique, s'élèvent à 571 €/UGB bovin dont 318 € pour l'alimentation du bétail. Alors qu'elles étaient relativement stables et proches de 400 €/UGB bovin les années précédentes, on observe une hausse sensible des charges opérationnelles affectées depuis 2019, liée notamment à une augmentation des charges d'alimentation.

Les cultures étant essentiellement fourragères, avec une proportion élevée de prairies, les charges opérationnelles affectées, hors travaux par tiers, liées aux cultures, ne sont pas les plus importantes et représentent seulement 57 €/UGB bovin, soit une valeur assez faible.

L'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique fait régulièrement appel à des tiers pour les travaux agricoles et dépense 119 €/UGB bovin pour ce poste. Cela répond à un problème de rentabilité de certains matériels à l'échelle d'une exploitation mais également à un besoin de main-d'œuvre extérieure pour la réalisation de certains travaux.

Exprimés par hectare de SAU, les charges opérationnelles sont moins importantes pour les bovins viandeux que pour les bovins laitiers en production biologique. Cependant, on observe deux postes qui se distinguent : les charges en aliments sont moins importantes en production viandeuse alors qu'au contraire les frais vétérinaires (dont les frais de césariennes) sont plus importants.

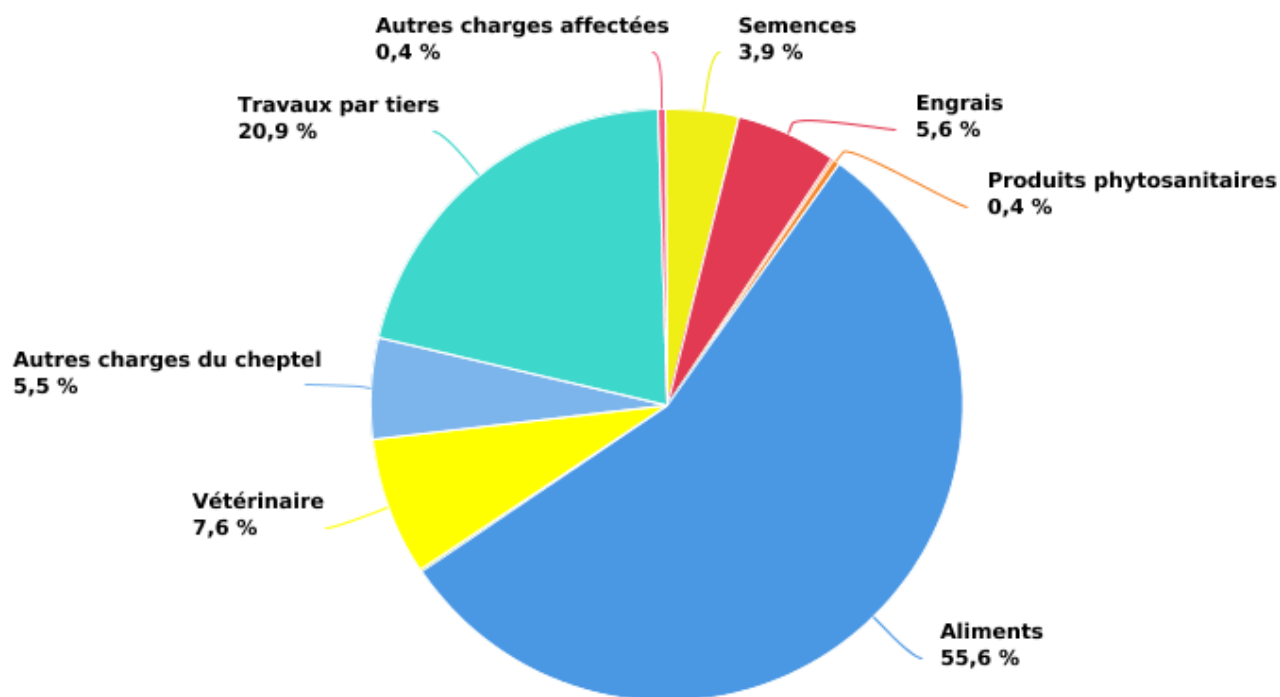
Evolution des charges opérationnelles affectées de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique par UGB bovin



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & OPW_SPW_ARNE

© ODW - 2024

Structure des charges opérationnelles affectées de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique en 2022



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & OPW_SPW_ARNE

© ODW - 2024

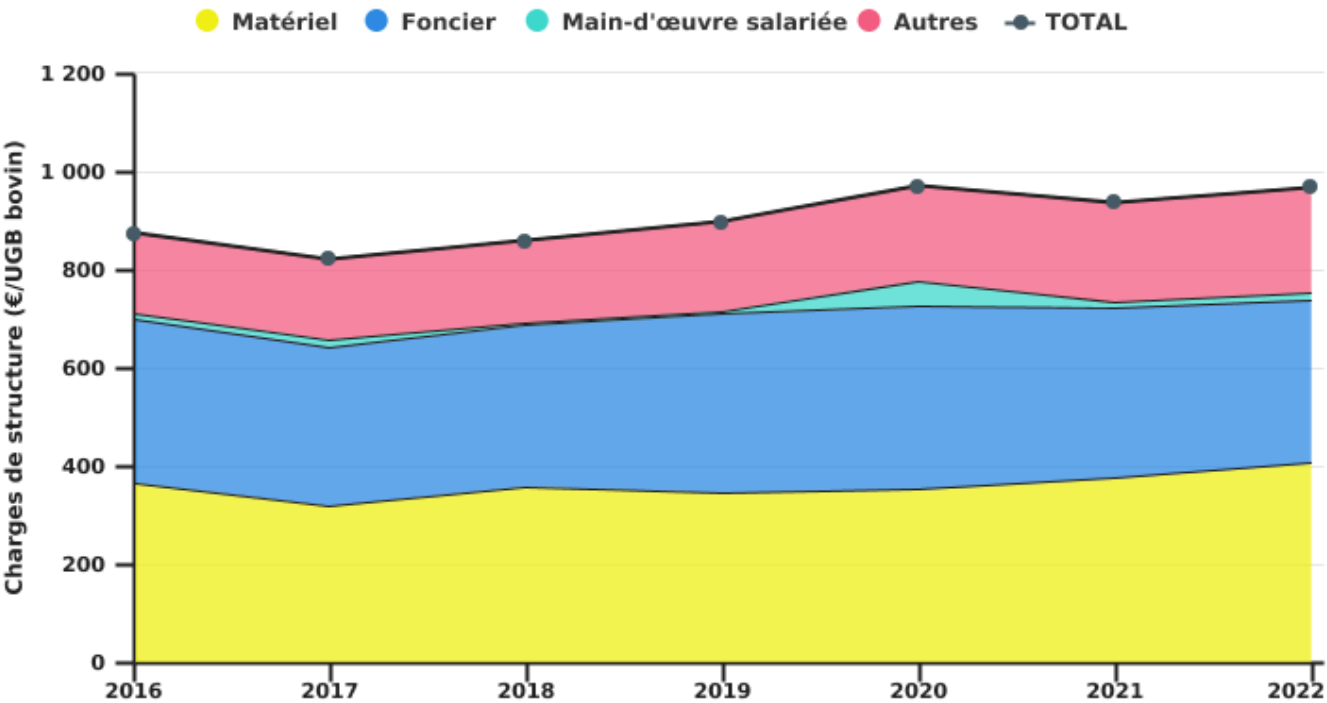
- Parmi les charges de structure, les charges de matériel sont les plus importantes

Les charges en matériel représentent 404 €/UGB bovin, soit 42 % des charges de structure en 2022. La hausse est de près de 40 €/UGB bovin par rapport à 2016, principalement due à l'augmentation du prix des carburants. Avec 335 €/UGB bovin, en 2022, les charges liées au foncier (amortissements, intérêts, entretien, location et assurances des biens fonciers) représentent 34 % des charges de structure de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en biologique. Les charges foncières évoluent peu.

Les charges en matériel de l'exploitation doivent être mises en relation avec le recours à des tiers pour les travaux agricoles. Les exploitants peuvent réaliser une part des travaux avec leur propre matériel et en confier une part à des tiers. Selon les choix de gestion de l'agriculteur et de disponibilité de la main-d'œuvre, cette répartition évolue. Une légère hausse des travaux par tiers est observable ces dernières années. La somme de ces charges donne une valeur de 514 €/UGB bovin pour 2022, plus que les 460 €/UGB bovin en 2016. Les variations annuelles sont notamment liées à la fluctuation du prix de l'énergie qui impacte directement les dépenses en combustibles de l'exploitation, et influence les tarifs de leurs prestataires de service, notamment les entrepreneurs de travaux agricoles.

Exprimés par hectare de SAU, les charges de structure s'élèvent à 1200€/ha SAU. Ce montant est légèrement plus faible que celui dans les exploitations spécialisées en bovins laitiers en production biologique (1400 €/ha), notamment par un recours moins fréquent à la main d'œuvre salariée dans ce type d'exploitations.

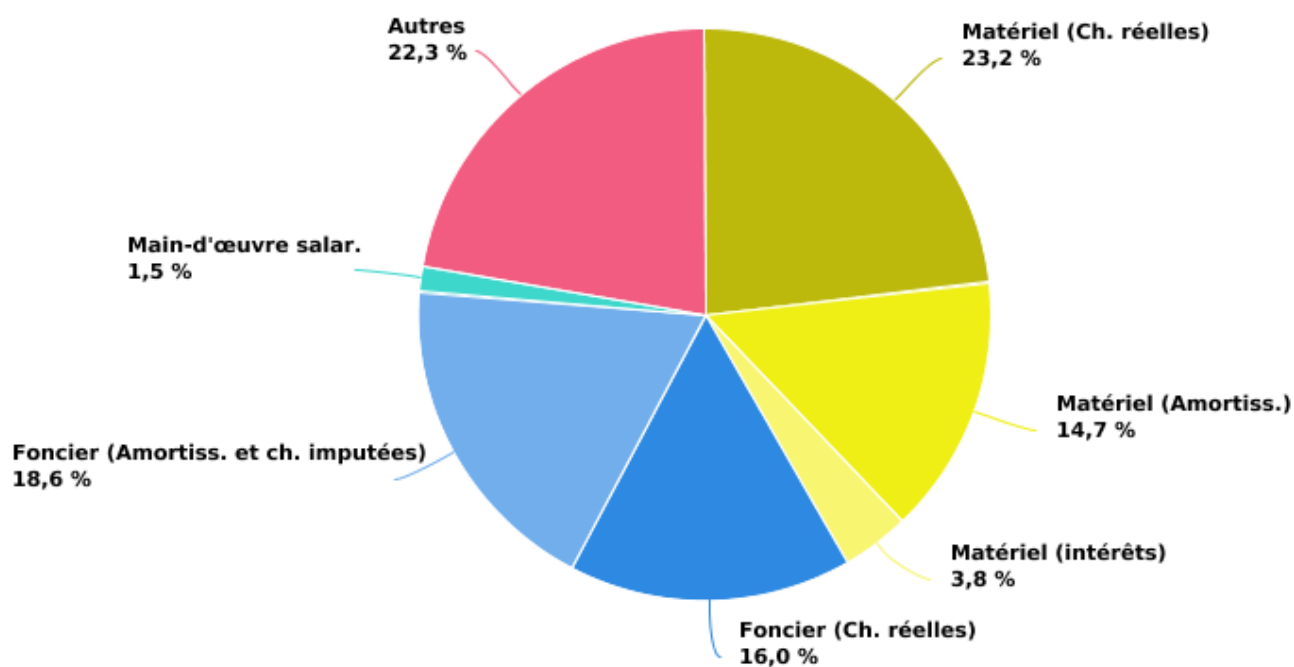
Evolution des charges de structure de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique par UGB bovin



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & OPW_SPW_ARNE

© ODW - 2024

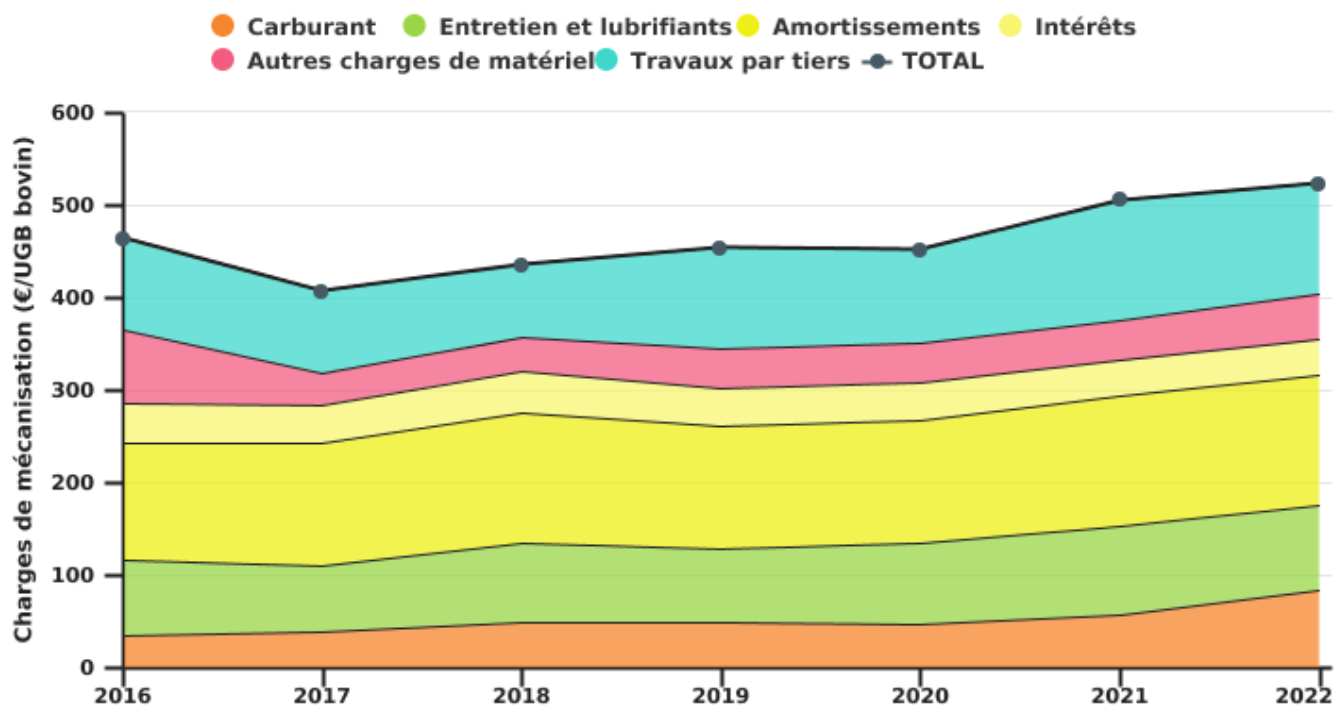
Composition des charges de structure de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique en 2022



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & OPW_SPW_ARNE

© ODW - 2024

Evolution des charges de mécanisation et des travaux par tiers de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique par UGB bovin



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & OPW_SPW_ARNE

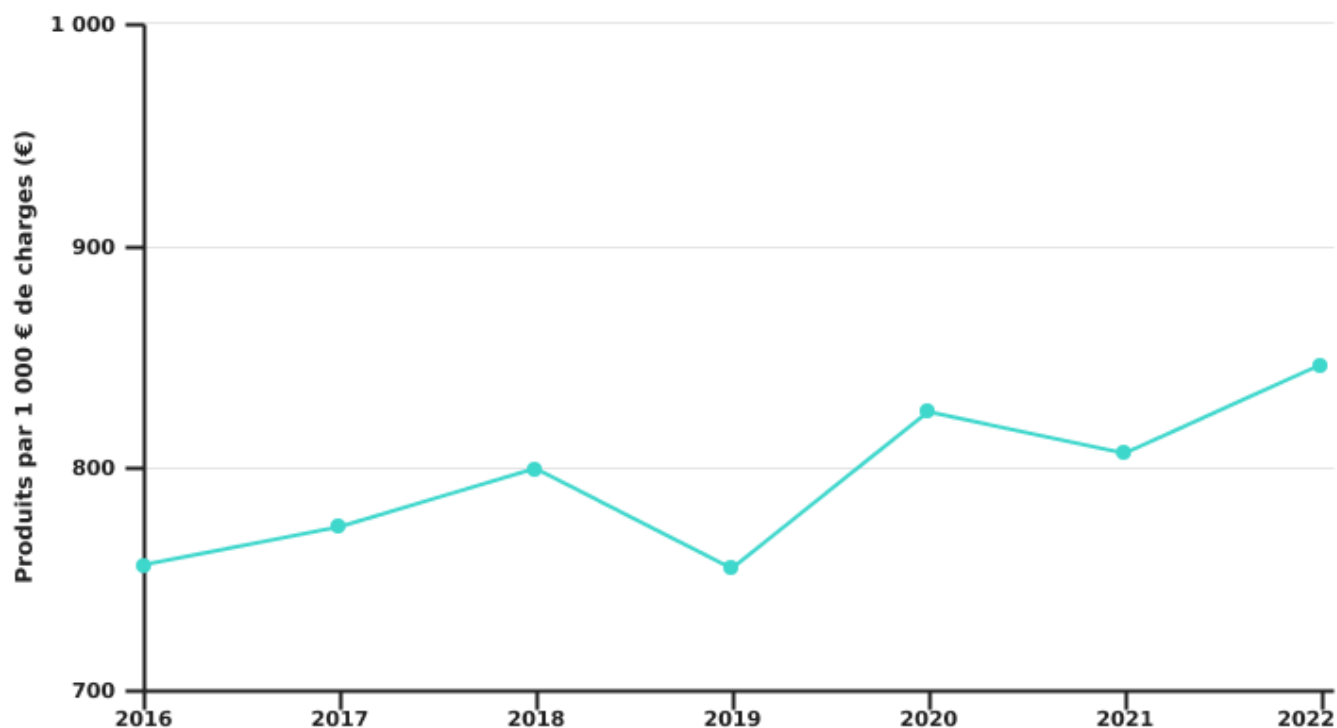
© ODW - 2024

Même si on observe une amélioration en 2022, les produits de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique restent bien insuffisants pour couvrir les charges

Pour comparer le total des produits et des charges de l'exploitation, on peut analyser la valeur des produits par 1 000 € de charges. Si la valeur obtenue est inférieure à 1 000 €, cela signifie que les produits de l'exploitation sont insuffisants pour rémunérer l'ensemble des facteurs de production, y compris de la main-d'œuvre familiale et de l'ensemble du capital (en considérant un fermage sur la totalité de la SAU et un intérêt sur le capital).

En 2022, l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique a engrangé 846 € de produits pour 1 000 € de charges. En d'autres mots, ce type d'exploitation n'a, en moyenne en 2022, pas été en mesure de couvrir l'ensemble de ses charges réelles et calculées. C'est mieux qu'en 2016 où elle atteint une valeur de 756 € de produits par 1 000 € de charges. Toutefois, ces valeurs sont nettement inférieures à celles observées en production laitière où les produits représentent le double de ceux observés en production viandeuse alors que les charges ne sont que 25% plus élevées.

Evolution des produits par 1 000 € de charges de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en production biologique



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & OPW_SPW_ARNE

© ODW - 2024

Weitere Informationen ?

Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

